

 <p>Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph Institut de Formation en Soins Infirmiers</p>	Recherche par les étudiants du stage semestre 4 Province Etranger	IFSI/
	Emetteur : IFSI	Nombre de pages : 3 Date de création : 08-02-11 MAJ : V5 23-7-15
	Rédigée par : E Correia	Signature : EC
	Validée par : Isabelle Bouyssou	Signature : IBou

Documents associés :

Arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier,
Annexe III : le référentiel de formation,
Annexe VI : le Port Folio de l'étudiant
Annexe VII : le Supplément au Diplôme d'Etat Infirmier (Arrêté du 23 Septembre 2014)
Projet Pédagogique IFSI Paris Saint Joseph 2014-2017
Procédure de départ en stage

Principe : les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint-Joseph prévoit la possibilité exceptionnelle de stage en province ou à l'étranger au semestre 4 (10 semaines)

Finalités :

Répondre aux attentes des étudiants en lien avec le projet professionnel
Assurer un suivi et un encadrement pédagogique de qualité sur les lieux de stage
Permettre l'encadrement de qualité dans les établissements d'accueil

Objectifs institutionnels :

- responsabiliser l'étudiant, favoriser son autonomie et sa mobilité,
- compléter le parcours de la formation : un stage réalisé de préférence dans le type de stage non effectué.
- consolider des acquis dans le domaine choisi par l'étudiant
- faciliter son intégration dans le milieu professionnel
- identifier ses besoins complémentaires de formation
- effectuer des soins encore non réalisés qui doivent être acquis en cours de formation
- permettre la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle en lien avec le projet pédagogique.

Critères

Durée : 10 semaines dans le même lieu

Dates : définies selon la planification d'année

Lieu :

- Types de stage : 4 types de stage avec **une préférence pour le type de stage qui manque à son parcours.**
 - o Soins de Courte durée
 - o Soins en Santé Mentale
 - o Soins de Longue durée et Soins de suite et de Réadaptation
 - o Soins Individuels ou Collectifs sur des lieux de vie

Les étudiants en partiront pas en stage en province ou à l'étranger en semestre 5

Cas particuliers :

- Contrat d'allocation étude, CFA, formation professionnelle ; le stage doit être effectué dans la structure qui salarie l'étudiant. Exception possible mais sous réserve de validation préalable avec l'employeur, présentée à l'IFSI

A. Province

Critères

L'étudiant doit avoir acquis 48 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages des semestres 1 et 2 doivent être validés,

Démarches de l'étudiant :

- septembre :
 - recherche du stage :
 - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
 - adresser sa lettre de motivation + CV à la DSI et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
 - prospecter plusieurs établissements
- nov-décembre:
 - rédiger le projet : les objectifs personnels poursuivis, liens avec le projet professionnel, présentation de la structure d'accueil et des conditions éventuelles d'hébergement- Joindre le livret d'accueil de l'étudiant et la charte d'encadrement.

- présenter ce projet à validation du cadre formateur de suivi pédagogique (cohérence pédagogique)
 - présentation au CFRSP ; objectifs individuels, cohérence avec objectifs institutionnels et projet professionnels/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
- En janvier
 - présentation par l'étudiant de son projet à la commission d'éligibilité pour validation selon les critères pédagogiques, logistiques et pratiques.
 - en février:
 - transmettre l'accord de stage écrit au cadre formateur, coordinatrice de stage de l'IFSI qui enverra les conventions à l'établissement
 - et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

Le stage est alors définitif

B. Etranger

Dès le début du semestre 2, si l'étudiant souhaite choisir ce stage à l'étranger (hors Erasmus), prendre RV avec C Vremmont, assistante administrative mobilité internationale (01-44-12-80-27, sifsi@hpsj.fr) qui procède à la vérification des conditions de sécurité requises <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> (vigilance normale)

Critères

L'étudiant doit avoir acquis 48 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages des semestres 1 et 2 doivent être validés,

Démarches de l'étudiant :

- septembre :
 - recherche du stage :
 - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
 - adresser sa lettre de motivation + CV à la DSI et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
 - prospecter plusieurs établissements
 - prévoir des billets d'avion échangeables ou remboursables
- nov-décembre :

- rédiger le projet : les objectifs personnels poursuivis, liens avec le projet professionnel, présentation de la structure d'accueil et des conditions éventuelles d'hébergement- Joindre le livret d'accueil de l'étudiant et la charte d'encadrement.
 - présenter ce projet à validation du cadre formateur de suivi pédagogique (cohérence pédagogique)
 - présentation au CFRSP ; objectifs individuels, cohérence avec objectifs institutionnels et projet professionnels/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
- en janvier
 - présentation par l'étudiant de son projet à la commission d'éligibilité pour validation selon les critères pédagogiques, logistiques et pratiques.
 - en février :
 - transmettre l'accord de stage écrit au cadre formateur, coordinatrice de stage de l'IFSI qui enverra les conventions à l'établissement
 - et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

Le stage est alors définitif

Rappel : l'autorisation écrite de la directrice de l'IFSI après validation des conditions de sécurité auprès du ministère des affaires étrangères est requise et peut être remise en cause jusqu' 1 mois avant le départ. (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>)

Le pays doit être en vigilance normale sur ce site

Les stages en Australie, USA et Canada ne seront couverts par l'assurance MACSF que sur dérogation et avec un surcoût, il faut donc prévenir spécifiquement la MACSF pour signature d'un contrat spécifique.

La mobilité en Erasmus est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifiques : voir calendriers et information remis en début de formation et disponibles sur le site

<http://www.hpsj.fr/ifsi/erasmus/>